

UNE SEMAINE - SPECIALEMENT POUR LES COUPONS - TOUT-PRES-DE-MILLE COUPONS - Il faut les vendre cette semaine - Réduction en conséquence chez PIGEON PIGEON & CIE. - ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR. - 49 51 RUE RIDEAU OTTAWA.

THE JAPON - La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité que d'habitude. Ce thé est maintenant arrivé, et nous l'avons trouvé bien supérieur à celui que nous avions auparavant, de sorte que la demande augmente chaque jour. 30 cents la livre, ou 5 lbs pour \$1.

STROUD & FRERES - 109 rue Rideau et 172 rue Sparks

C'EST LE BON MOMENT - Pour l'acheteur sagace de choisir dans un assortiment varié de vêtements de dessous. Depuis la plus petite chemise d'enfants jusqu'à la plus grande robe de dame, tout est prêt pour l'usage. Cette vente, cette vente extraordinaire, est faite dans le but d'encourager les acheteurs hatifs pour le printemps et on aura de véritables bargains en allant au magasin palais fraîchement peiné et renouvelé.

Woodcock - 318 RUE WELLINGTON - Que les dames qui désirent des bargains se rendent à bonne heure au fameux magasin de modes

A l'Eglise du Sacre Coeur

Dimanche soir, le R. P. Fillard, O. M. I. a donné une première Conférence sur "Dieu dans la Création". Nous ne parlerons point de l'orateur; tous nos lecteurs le connaissent. Mais nous pensons qu'une rapide analyse de son sujet ne saurait manquer d'être utile et intéressante pour un grand nombre.

En face de l'affirmation matérialiste et de l'affirmation panthéiste sur l'origine du monde, le conférencier a mis l'affirmation catholique. Avec Saint Thomas, il lui a été facile d'opposer démonstration à démonstration, argument à argument et de prouver jusqu'à l'évidence que la vraie science, loin de s'inscrire en faux contre l'existence de Dieu, la proclame hautement.

Tous les étres interrogés répondent, par la voix de leurs limites et imperfections, qu'elles ont reçu d'un autre leur existence. En vain, les matérialistes se réclament d'une prétendue infinité de la matière; ils confondent l'infini et l'indéfini, car là où il y a un nombre, il ne saurait y avoir d'infini réel.

En vain, ils en appellent à la loi du mouvement et à la loi de la conservation de la matière. Ils ne peuvent pas se passer de la loi de l'impulsion, qui est toujours un être immuable qui l'imprime.

En vain, ont-ils essayé de nos jours d'élargir des observations prétendues scientifiques pour faire accepter, sous une forme rajournée, le vieux rêve qui les caressait il y a toujours un obstacle invincible à l'adoption de l'évolutionnisme; c'est que le passage d'une essence à une autre est une contradiction évidente.

Après avoir réduit à néant plusieurs des affirmations de Taine, Littré, et Renan, le conférencier nous a tracé un magnifique tableau de l'ordre qui existe dans l'univers dans le monde, des astres, sur la terre, à tous les degrés de vie, dans l'homme et, avec Fénelon, Newton, Leibnitz et Bossuet, a jeté à la science contemporaine un solennel défi, de jamais l'expliquer par les seules lois de la matière.

Cette réfutation du matérialisme rendrait facile celle du panthéisme qui n'est, après tout, rien autre chose que le matérialisme déguisé ou, si l'on veut, accommodé aux estomacs délicats.

Un autre argument aussi serré que logique, il le montre la contradiction qu'il y a à admettre une nature à la fois finie et infinie, les conséquences fâcheuses qui en résultent en morale et les effets désastreux qui s'en suivent pour la société.

"L'anarchie, a-t-il dit, telle est la conclusion obligée du panthéisme, aussi toutes les sectes politiques modernes le professent et le propagent."

La voie était ouverte; les obstacles renversés et les esprits préparés; le conférencier a alors laissé tomber sur son auditoire la chambre appelée à voter adopte la motion d'ajournement du débat par 110 voix contre 80.

M. RINFRET demande communication de toutes les pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles de la station de Craig Road sur le Grand-Tronc à Leeds, comté de Mégantic.

FONDS DE BANQUEROUTE

\$60,000 de chaussures de toutes sortes sont maintenant vendues aux prix d'ancien. VENEZ A BONNE HEURE BROWN, EDMONDSON & Cie., 61 RUE RIDEAU.

NOUVEL HOTEL - M. G. Gratton, si avantageusement connu du public voyageur et des citoyens d'Ottawa en général, vient de faire des améliorations considérables à son nouvel hôtel sur la rue Sussex, antérieurement sous le nom de KNOX.

NOUVEL HOTEL - M. G. Gratton, si avantageusement connu du public voyageur et des citoyens d'Ottawa en général, vient de faire des améliorations considérables à son nouvel hôtel sur la rue Sussex, antérieurement sous le nom de KNOX.

DINERS MINISTRIELS - M. J. A. Macdonald avait invité à dîner chez lui mercredi soir, MM. les députés Bain, (Soulanges), Bergeron, Bryson, Grand-Bois, Hickey, Jamieson, Taylor, Vanasse, White, (Renfrew).

NOUVELLES LOCALES - Le comité des marchés s'est réuni ce midi, et le comité de l'après-midi, ainsi que le comité de révision se réuniront ce soir.

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - \$1.00 par jour - Salle de Billard, Salon de conversation, etc.

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

NOUVEAU ST LAWRENCE HALL - COIN DES RUES RIDEAU ET NICHOLAS - L. L. BERGERE - PROPRIETAIRES - Agence et Commission

PETITE GAZETTE

PERDU samedi, 22 courant un chien apégué, brun et bien frisé, âgé de 6 mois. La récompense d'une piastre est offerte à la personne qui le rapportera au No 520 rue Sussex ou au No 102 rue Belton. Toute personne ayant le chien en sa possession, après cet avis, sera poursuivie.

ON DEMANDE un jeune garçon pour porter le Canada à la Cité de Sabie. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE - Un piano neuf sortant de la manufacture Heintzman. Conditions faciles, s'adresser au bureau du Canada.

ON DEMANDE - Un jeune garçon pour porter le Canada à la Cité de Sabie. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE - Un bon engin de seconde main de 3 chevaux vapeur et une chaudière de 8 chevaux. S'adresser au bureau du Canada.

A VIS AUX MÈRES - Le "Siron Calmant" de Mme Winslow devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage l'amaigrissement et les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur et les vives éruptions d'érythème nasal.

A VENDRE - Deux cottages sur la rue Alton, Ville Centrale, à 10 minutes du bureau du poste.

A VENDRE - Une longue robe de chambre en classe, bonne tenue, remises, etc. S'adresser à A. B. Macdonald.

A VIS - Si vous désirez vendre par encan votre ménage, d'une manière avantageuse, adressez-vous à A. B. Macdonald.

A VENDRE - Pour argent comptant ou à échanger un poêle "Prescott" 2 poeles en tôle, 6 poeles de passage, 3 poeles de cuisine, 2 poeles imitation de cheminée, 2 réservoirs à l'huile à la Salle d'ancien Macdonald.

A VENDRE - Deux tables de billard, 2 bureaux, Peintures, Une salle de billards complète, aussi une salle à louer.

A VIS - Si vous avez quelque objet à vendre pour argent comptant ou à échanger adressez-vous à A. B. Macdonald.

ACHETEZ Le Home Comfort MACHINE A LAVER - Nous avons obtenu le droit de patente, d'invention nous nous sommes fait breveter, de Joseph Colfax. Nous sommes maintenant prêts à vendre ces machines à des conditions de paiement très faciles.

T.R.SHEA et fils - 66 Rue Rideau 66 - Hunter Tea Company

FORD & SCHARF - 242, 244, et 246, Rue Dalhousie. Nous venons de recevoir un approvisionnement de sirop d'érable nouveau, et de miel que nous vendrons à bas prix.

Une visite est sollicitée.

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 26 FÉV. 1890.

Après la présentation et la lecture des pétitions.

Sir H. LANGEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale-sèche et des fortifications à Esquimaut.

M. COLBY, répondant à M. Amyot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement "La Canadienne" le "Druid" et le "Napoleon III" a coûté l'an dernier, \$10 par mois, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture des vivres.

Sir J. THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas, dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, ni que ce prisonnier ait été, deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston.

Sir J. MACDONALD, répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de Saint-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier, et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CESTIGAN, répondant à M. Landrekin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGGART, répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres, et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

EXEMPTION DE DROITS SUR LES MACHINES - M. PRIOR propose l'adoption de la résolution suivante: "Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douanes quand ils sont importés en Canada pour cet objet."

M. PRIOR dit que la Colombie possède ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire les expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises, parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand parce qu'on sait qu'on aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 26 FÉV. 1890.

Après la présentation et la lecture des pétitions.

Sir H. LANGEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale-sèche et des fortifications à Esquimaut.

M. COLBY, répondant à M. Amyot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement "La Canadienne" le "Druid" et le "Napoleon III" a coûté l'an dernier, \$10 par mois, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture des vivres.

Sir J. THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas, dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, ni que ce prisonnier ait été, deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston.

Sir J. MACDONALD, répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de Saint-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier, et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CESTIGAN, répondant à M. Landrekin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGGART, répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres, et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

EXEMPTION DE DROITS SUR LES MACHINES - M. PRIOR propose l'adoption de la résolution suivante: "Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douanes quand ils sont importés en Canada pour cet objet."

M. PRIOR dit que la Colombie possède ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire les expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises, parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand parce qu'on sait qu'on aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 26 FÉV. 1890.

Après la présentation et la lecture des pétitions.

Sir H. LANGEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale-sèche et des fortifications à Esquimaut.

M. COLBY, répondant à M. Amyot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement "La Canadienne" le "Druid" et le "Napoleon III" a coûté l'an dernier, \$10 par mois, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture des vivres.

Sir J. THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas, dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, ni que ce prisonnier ait été, deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston.

Sir J. MACDONALD, répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de Saint-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier, et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CESTIGAN, répondant à M. Landrekin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGGART, répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres, et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

EXEMPTION DE DROITS SUR LES MACHINES - M. PRIOR propose l'adoption de la résolution suivante: "Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douanes quand ils sont importés en Canada pour cet objet."

M. PRIOR dit que la Colombie possède ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire les expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises, parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand parce qu'on sait qu'on aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 26 FÉV. 1890.

Après la présentation et la lecture des pétitions.

Sir H. LANGEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale-sèche et des fortifications à Esquimaut.

M. COLBY, répondant à M. Amyot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement "La Canadienne" le "Druid" et le "Napoleon III" a coûté l'an dernier, \$10 par mois, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture des vivres.

Sir J. THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas, dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, ni que ce prisonnier ait été, deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston.

Sir J. MACDONALD, répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de Saint-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier, et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CESTIGAN, répondant à M. Landrekin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGGART, répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres, et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

EXEMPTION DE DROITS SUR LES MACHINES - M. PRIOR propose l'adoption de la résolution suivante: "Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douanes quand ils sont importés en Canada pour cet objet."

M. PRIOR dit que la Colombie possède ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire les expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises, parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand parce qu'on sait qu'on aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 26 FÉV. 1890.

Après la présentation et la lecture des pétitions.

Sir H. LANGEVIN, répondant à M. Prior, dit que le gouvernement est actuellement en négociations avec le gouvernement impérial relativement à l'agrandissement de la cale-sèche et des fortifications à Esquimaut.

M. COLBY, répondant à M. Amyot, dit que la nourriture donnée aux employés à bord des vapeurs du gouvernement "La Canadienne" le "Druid" et le "Napoleon III" a coûté l'an dernier, \$10 par mois, et que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander cette année par la voie des journaux des souscriptions pour la fourniture des vivres.

Sir J. THOMPSON, répondant à M. Lavergne, dit que la peine du fouet est imposée dans certains cas, dans les pénitenciers du Nord-Ouest, mais que le gouvernement n'a pas été informé, bien qu'il ait demandé des renseignements à ce sujet, qu'un prisonnier ait été fouetté pour tentative de fuite au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, ni que ce prisonnier ait été, deux jours après, envoyé à l'asile des aliénés de Kingston.

Sir J. MACDONALD, répondant à M. Laurier, dit que le gouvernement a reçu de la part du conseil municipal de Saint-Sauveur de Québec, une pétition demandant de l'aide après le désastreux incendie de mai dernier, et que cette pétition fait l'objet de la considération du gouvernement.

M. CESTIGAN, répondant à M. Landrekin, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de dispenser les marchands de payer un honoraire pour l'inspection de leurs poids et mesures.

M. HAGGART, répondant au même, dit que le gouvernement n'a reçu aucune plainte relativement au taux actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres, et qu'il n'a pas l'intention de diminuer ce taux.

M. FOSTER, répondant à M. Guillet, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, de bill en faveur d'une certaine classe de faillites.

EXEMPTION DE DROITS SUR LES MACHINES - M. PRIOR propose l'adoption de la résolution suivante: "Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douanes quand ils sont importés en Canada pour cet objet."

M. PRIOR dit que la Colombie possède ces machines, mais qu'elles ne sont pas disposées à faire les expériences très coûteuses qu'il faudrait faire avant de pouvoir produire exactement les machines requises, parce que la demande de ces dernières serait très limitée. Le cas est bien différent aux Etats-Unis. On y fait les expériences nécessaires et ensuite l'on fabrique ces machines en grand parce qu'on sait qu'on aura l'écoulement, ce qui permet de les vendre à un prix moins élevé.